

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 janvier 2007 portant nomination des  
membres de la Commission zonale de réaffectation des  
centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la  
zone 4 : province de Namur-Luxembourg**

**A.Gt. 01-09-2023**

**M.B. 06-02-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié, notamment l'article 79, §1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 4 : province de Namur-Luxembourg, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié, notamment l'article 78, §1<sup>er</sup>, 17<sup>o</sup> ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1er.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 4 : province de Namur-Luxembourg, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots « M. Alain BODEUX » sont remplacés par les mots « Mme Angélique JONCKERS » ;

- les mots « M. Jean-Luc WATTELET » sont remplacés par les mots « M. Frédéric ADANT ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-C. SIMON